

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 27383**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Préparateur de terres tuiles et briques

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Fédération française des tuiles et briques (FFTB)

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directeur général

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3086 - Industries des tuiles et briques

Code(s) NSF :

224u conduite d installations et de fours industriels du verre et de la céramique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Préparateur de terres approvisionne, l'amont de la ligne en matières premières, en conduisant une chargeuse. Il assure la livraison d'un mélange conforme vers la zone de façonnage. Il règle, conduit et maintient les équipements de la zone de préparation des terres, en respectant la qualité et les règles de sécurité et d'environnement et contribue à l'amélioration continue.

Les capacités attestées :

Alimentation en matières premières

Conduire la chargeuse pour alimenter la zone de préparation des terres

Production

Conduire l'installation de préparation des terres, en adéquation avec le programme de production

Contrôle qualité - Amélioration continue

- Appliquer les procédures de contrôle qualité en vigueur
- Contribuer activement à résoudre un problème ou apporter une amélioration technique en production

Sécurité

Agir en sécurité à son poste

Maintenance

Effectuer les opérations de maintenance corrective et préventive de premier niveau

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Industrie de production de tuiles, de briques et tous matériaux de construction en terre cuite

Préparateur de terres

Opérateur de fabrication

Codes des fiches ROME les plus proches :

H2802 : Conduite d'installation de production de matériaux de construction

Réglementation d'activités :

Habilitations liées à la sécurité

CACES Chargeuse ou Conducteur d'engins

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le candidat, mis en situation réelle est évalué sur l'ensemble des postes et zones de travail

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Jury paritaire composé de 3 représentants des employeurs et 3 représentants des organisations syndicales salariés
En contrat de professionnalisation	X	Jury paritaire composé de 3 représentants des employeurs et 3 représentants des organisations syndicales salariés
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2005	X	Jury paritaire composé de 3 représentants des employeurs et 3 représentants des organisations syndicales salariés

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X

Base légale**Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 15 décembre 2016 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé "Certificat de qualification professionnelle Préparateur de terres tuiles et briques" avec effet au 18 décembre 2016, jusqu'au 18 décembre 2021.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

moyenne de 1 CQP Préparateur de Terres délivré par an

Autres sources d'information :

www.ctmnc.fr

FFTB**Lieu(x) de certification :**

Fédération française des tuiles et briques (FFTB) : Île-de-France - Paris (75) []

17 rue Letellier 75015 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

CTMNC (Clamart 92140 - Paris 75015 - Limoges 87000)

Historique de la certification :

- CQP Préparateur de terres créé en 2005
- Accord sur la mise en place de certificats de qualification professionnelle dans l'industrie des tuiles et briques du 25 mai 2005
- Pour les titulaires d'un CQP Conducteur d'installations, possibilité de dispense du module Tronc commun de la formation (19 jours de formation sur 27.5 jours soit 70%)